



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 10 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation n°1 sur la vigilance rouge pluie-inondations et orange avalanches dans les Hautes-Pyrénées (07H00)

Le département des Hautes-Pyrénées a été placé en **vigilance rouge pluie inondation** à compter du 10 janvier, 03h00 par Météo France en raison de la persistance de très fortes précipitations.

Une vigilance orange pour le risque avalanches est également toujours en cours.

Afin de faire face à la situation, **le centre opérationnel départemental (COD) placé sous l'autorité du Préfet** et regroupant les services concernés (préfecture, SDIS, gendarmerie, police, DDT, conseil départemental...) **a été activé dès hier au soir.**

Un point de situation a été fait ce matin à 6h30.

Point météorologique

Les fortes précipitations se maintiendront toute la journée avec une atténuation sur la première partie de nuit sur la plaine et après minuit sur les reliefs.

La limite pluie-neige se situe entre 2000 et 2100 m avec un maintien de la douceur pour la journée conduisant à une fonte du manteau neigeux entre 1300 et 1800 m.

Le risque avalanche persistera en haute montagne.

Ces deux éléments entraînent un fort risque de débordement des cours d'eau dans le courant de la journée.

Bilan de l'activité des services à ce jour

Aucune intervention des services en lien avec les vigilances n'a été enregistrée durant la nuit.

Les services concernés restent en pré-alerte. Les maires de toutes les communes du département sont mobilisés pour prendre en charge les populations si nécessaire.

Conseils à la population

Compte tenu de la situation, la préfecture des Hautes-Pyrénées recommande aux habitants la plus extrême prudence et rappelle les conseils de comportement à adopter face à ces conditions météorologiques.

- Une extrême prudence est de rigueur pour la pratique de toutes les activités de montagne,
- Dans la mesure du possible, évitez tout déplacement inutile et dans tous les cas, limitez votre vitesse sur route,
- Respectez les consignes et interdictions mises en place par les communes et tenez-vous éloignés des cours d'eau,
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau,
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols, garages, caves.

Informez-vous et soyez prudents !

sur la météo : <http://vigilance.meteofrance.com/>

sur l'état des routes : <http://inforoute.ha-py.fr>

sur les crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

sur les vents : <https://meteofrance.com/previsions-meteo-france/hautes-pyrenees/65>